

B

FORMATIONS

Jeudi 07 septembre 2023

Le forfait jours : mise en œuvre et suivi pratique

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 15 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfaits ».

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Juriste/ Avocat Droit Social
Cabinet Blohorn Avocats

Visio conférence

DATE

Jeudi 07 septembre 2023

HORAIRES

De 09 heures à 12 heures

La session visio sera ouverte 15 min avant, un technicien vous aide pour vous connecter et optimiser vos paramètres en cas de nécessité

LES TARIFS

Selon la convention signée en fonction du pack choisit

Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contacter nous au 04 38 02 12 75 afin d'étudier les possibilités de compensation.

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Mis à l'épreuve par des juges de plus en plus attentifs et rigoureux quant à son suivi, le forfait jours paraît néanmoins convenir à un certain équilibre entre le personnel encadrant autonome dans l'organisation de son temps de travail et le dirigeant soucieux d'échapper à la législation relative aux heures supplémentaires. Mais comment parvenir à répondre aux nouvelles exigences des juges nationaux et européens ? Comment sécuriser la mise en œuvre d'une convention de forfait en jours ? Et quels sont les outils RH à mettre en œuvre afin de sécuriser la relation contractuelle ?

Publics concernés

Chargée(e) RH, DRH, DAF, Expert comptables, responsable de droit social en cabinet, gestionnaire de paie,
Juriste, chef d'entreprise,
... (aucun prérequis n'est exigé pour cette formation)

I- Les conditions de validité du dispositif

- A- L'accord collectif et son contenu
- B- La convention individuelle de forfait jours

II- La conformité avec la jurisprudence européenne

- A. La notion de durée du travail raisonnable
- B. L'obligation de suivi du temps de travail de l'employeur d'un Etat membre de l'UE. Quel périmètre ?

III- Les caractéristiques de la convention de forfait jours

- A- Les salariés concernés
- B- Décompte des jours travaillés
 - 1- Incidence des jours conventionnels
 - 2- L'entrée et sortie en cours de périodes
 - 3- Les absences
 - 4- Les jours de repos
- C- Les spécificités en paie

Annexe : suivi de la charge de travail

OBJECTIFS

- Connaître les dernières évolutions légales et jurisprudentielles en la matière ;
- Sécuriser les pratiques dans l'application et la mise en œuvre du forfait-jours ;
- Savoir faire le bilan annuel du forfait-jours et le prévisionnel pour l'année suivante.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé / Echanges d'expériences / Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
Diaporama au format électronique / Diagnostic préalable / Support dématérialisé / Test de validation des connaissances
Tour de table (selon le nombre de participants) / adaptation de l'animateur et du power point en fonction des retours des participants

Bayonne
05 59 03 15 83

Bordeaux
05 57 34 31 71

Grenoble
04 38 02 98 78

Montpellier
04 67 17 60 78

Paris
01 85 08 80 46